

Chapitre XII

ÉCRITURE ET MAGISTÈRE SUR LA QUESTION DE LA PEINE

(en vue d'éclaircir la question du bien-fondé

des corrections corporelles)

Introduction

Pour voir quel langage tenir pour aider les parents dans leur devoir de corriger leurs enfants, il me semble important de partir de l'Écriture et du Magistère. Il me semble qu'il y a deux questions fondamentales à garder présentes à l'esprit, celle de la justice et celle de la « valeur éducative » de la souffrance, de « l'appel à la pénitence » contenue en elle pour reprendre des expressions de Jean-Paul II. Il est important aussi de voir que « **Justice et grâce doivent toutes les deux être vues dans leur juste relation intérieure. La grâce n'exclut pas la justice.** » (Spe Salvi, 44). Benoît XVI nous invite à intégrer la notion dans l'amour, de voir la justice comme « **le minimum** » de la **charité** (cf. *Caritas in veritate*, 6).

Dans la lumière de Dieu, de la façon dont il exerce sa paternité vis à vis de nous, la question ensuite est de savoir comment les parents peuvent et doivent collaborer à l'œuvre éducatrice de Dieu. D'une manière particulière, je vous invite à réfléchir au sens des peines physiques (comme la fessée), à la manière de les donner et à la répercussion qu'elles peuvent avoir notamment par rapport au sentiment de culpabilité. Il me semble que le texte le plus éclairant pour montrer la collaboration des parents à la correction divine est celui de **l'épître aux Hébreux**. Nous citerons ensuite un texte du Magistère récent qui peut nous aider à bien interpréter ce texte de l'Écriture.

1. Hébreux 12, 5-13

« Avez-vous oublié l'exhortation qui s'adresse à vous comme à des fils: "Mon fils, ne méprise pas la correction du Seigneur, et ne te décourage pas quand il te reprend. Car celui qu'aime le Seigneur, il le corrige, et il châtie tout fils qu'il agrée." C'est pour votre correction que vous souffrez. C'est en fils que Dieu vous traite. Et quel est le fils que ne corrige son père ? Si vous êtes exempts de cette correction, dont tous ont leur part, c'est que vous êtes des bâtards et non des fils. D'ailleurs, nous avons eu pour nous corriger nos pères selon la chair, et nous les respections. Ne serons-nous pas soumis bien davantage au Père des esprits pour avoir la vie ? Ceux-là, en effet, nous corrigeaient pendant peu de temps et au juger ; mais lui, c'est pour notre bien, afin de nous faire participer à sa sainteté. Certes, toute correction ne paraît pas sur le moment être un sujet de joie, mais de tristesse. Plus tard cependant, elle rapporte à ceux

qu'elle a exercés un fruit de paix et de justice. C'est pourquoi redressez vos mains inertes et vos genoux fléchissant, et rendez droits pour vos pas les sentiers tortueux, afin que le boiteux ne dévie point, mais plutôt qu'il guérisse. » (Hb 12, 5-13). De là découle la pensée que la correction parentale doit être vécue comme participation à la correction divine. Elle doit donc « **s'inspirer du Seigneur** » (cf. Ép 6, 4) de peur que les enfants ne soient « exaspérés » et ne « se découragent » (cf. Col 3, 21).

2. Jean-Paul II, *Salvifici Doloris*, 10-12

Dans son commentaire du livre de Job, Jean-Paul II s'est exprimé ainsi :

« Le point de référence, dans ce cas, est la doctrine exprimée en d'autres écrits de l'Ancien Testament qui nous montrent **la souffrance comme une peine infligée par Dieu** pour les péchés des hommes. Le Dieu de la Révélation est *Législateur et Juge* à un degré qu'aucune autorité temporelle ne peut atteindre. En effet, le Dieu de la Révélation est avant tout *le Créateur* de qui vient, en même temps que l'existence, le bien qui est qualité essentielle de la création. En conséquence, la violation consciente et libre de ce bien de la part de l'homme est non seulement une transgression de la loi mais en même temps une offense au Créateur, qui est le Premier Législateur. Cette transgression a le caractère de péché, au sens exact, c'est-à-dire biblique et théologique, de ce terme. ***Au mal moral du péché correspond la punition qui garantit l'ordre moral*** au sens transcendant où cet ordre est établi par la volonté du Créateur et Législateur suprême. De là découle aussi l'une des vérités fondamentales de la foi religieuse, fondée également sur la Révélation : **Dieu est un juge juste qui récompense le bien et punit le mal** : « Tu es juste, Seigneur, en toutes les choses que tu as faites pour nous, toutes tes œuvres sont vérité, toutes tes voies droites, tous tes jugements vérité. Tu as porté une sentence de vérité en toutes les choses que tu as fait venir sur nous... **Car c'est dans la vérité et dans le droit que tu nous a traités à cause de nos péchés** » (Dn 3, 27-28).

Dans l'opinion exprimée par les amis de Job se manifeste une conviction que l'on trouve aussi dans la conscience morale de l'humanité: **l'ordre moral objectif requiert une peine pour la transgression, pour le péché et pour le délit**. À ce point de vue, la souffrance apparaît comme un « mal justifié ». La conviction de ceux qui expliquent la souffrance comme punition du péché s'appuie sur l'ordre de la justice, et cela correspond à l'opinion exprimée par un ami de Job : « Je parle d'expérience, ceux qui labourent l'iniquité et sèment le malheur, les moissonnent » (Jb 4, 8).

11. Toutefois, Job conteste la vérité du principe qui identifie la souffrance avec la punition du péché. Et il le fait en se fondant sur sa propre réflexion. Il est en effet conscient de ne pas avoir mérité une telle punition ; il montre au contraire le bien qu'il a fait dans sa vie. (...) **S'il est vrai que la souffrance a un sens comme punition lorsqu'elle est liée à la faute, il n'est pas vrai au contraire que toute souffrance soit une conséquence de la faute et ait un caractère de punition.** (...)

12. Le Livre de Job soulève de manière aiguë le « pourquoi » de la souffrance, il montre également que celle-ci frappe l'innocent, mais il ne donne pas encore la solution du problème.

Déjà dans l'Ancien Testament, nous remarquons une tendance qui cherche à dépasser l'idée selon laquelle la souffrance n'a de sens que comme punition du péché, car on souligne en même temps **la valeur éducative de cette peine qu'est la souffrance**. Ainsi donc, dans les souffrances infligées par Dieu au Peuple élu est contenue une invitation de sa miséricorde, qui **châtie pour amener à la conversion** : « Ces persécutions ont eu lieu non pour la ruine mais pour la correction de notre peuple » (2 Mal 6, 12).

Ainsi est affirmée la dimension personnelle de la peine. **Selon cette dimension, la peine a un sens non seulement parce qu'elle sert à répondre au mal objectif de la transgression par un autre mal, mais avant tout parce qu'elle crée la possibilité de reconstruire le bien dans le sujet même qui souffre.**

C'est là un aspect extrêmement important de la souffrance. Il est profondément enraciné dans toute la Révélation de l'ancienne et surtout de la nouvelle Alliance. **La souffrance doit servir à la conversion, c'est-à-dire à la reconstruction du bien dans le sujet, qui peut reconnaître la miséricorde divine dans cet appel à la pénitence. La pénitence a pour but de triompher du mal, qui existe à l'état latent dans l'homme sous diverses formes, et de consolider le bien tant dans le sujet lui-même que dans ses rapports avec les autres et surtout avec Dieu.** »

« Avant d'avoir souffert, je m'égarais ; maintenant j'observe tes ordres » (Ps 118(119), 67). Jean-Paul II met bien ici en évidence la différence entre la souffrance infligée comme peine selon l'exigence de la justice et la souffrance comme « correction ». Celle-ci a déjà une valeur rédemptrice. On peut dire que **dans la correction divine, la justice et la miséricorde, loin de s'exclure, s'allient l'un l'autre.** « Dieu est justice et crée la justice. C'est cela notre consolation et notre espérance. Mais dans sa justice il y a aussi en même temps la grâce. Nous le savons en tournant notre regard vers le Christ crucifié et ressuscité. **Justice et grâce doivent toutes les deux être vues dans leur juste relation intérieure. La grâce n'exclut pas la justice.** Elle ne change pas le tort en droit. Ce n'est pas une éponge qui efface tout, de sorte que tout ce qui s'est fait sur la terre finisse par avoir toujours la même valeur. » (*Spe Salvi*, 47).

On peut dire que **le Christ a assumé sur la Croix la peine liée au péché et lui a donné une valeur éducative**¹. Autrement dit la souffrance comme telle c'est-à-dire comme signal avertisseur ou « coup d'aiguillon »², ne suffit pas pour opérer une véritable correction³. Pour

¹ Comme l'a perçu avec profondeur Adrienne von Speyr : « **Il (le Christ) prend sur lui l'humiliation de l'homme** et en supporte la souffrance jusqu'à la croix et la mort. Mais **il ouvre** aussi au pécheur une voie pour le suivre dans sa souffrance, **une voie de retour à Dieu dans la grâce par l'aveu** et l'absolution. **Il souffre parce que les hommes fuient devant Dieu** et ne confessent pas leurs péchés. Ce n'est que le fruit de cette souffrance causée par le péché non confessé, non formulé, qui permettra au pécheur de les avouer » (*La confession*, Paris, Éd. Lethielleux, 1981, p. 72).

² Ainsi les corrections divines sont-elles comparées à des « **coups d'aiguillon, bien vite guéris** », juste ce qu'il faut pour « nous rappeler ses oracles », c'est-à-dire ses commandements (cf. Sg 16, 11).

³ On peut prendre conscience du mal que l'on a fait sans pour autant se convertir comme nous le montre la fin du roi impie Antiochos Épiphane qui « tomba malade de chagrin parce que les choses ne s'étaient pas passées selon ses désirs » et, « se souvenant des maux dont il avait été l'auteur à Jérusalem », mourut en disant : « Je sais donc que c'est à cause de cela que ces malheurs m'ont atteint

Discerner dans le combat spirituel

que la lumière se fasse dans la conscience du pécheur, pour qu'il sorte de la torpeur du péché, il faut que le Christ soit présent et agissant avec la puissance de sa Croix pour la libérer de son aveuglement et de son endurcissement. Tout dépend donc d'abord de l'esprit dans lequel on inflige la peine. On peut revêtir l'humilité, la douceur et la patience du Christ tout en étant ferme et sévère. Ce serait **une erreur de parier sur la peine physique** pour « faire comprendre » à l'autre. Mais ce serait aussi une erreur de l'exclure alors qu'elle peut être le canal à travers lequel le Christ vient réveiller et éclairer la personne avec toute la puissance de son amour sauveur.

et que je meurs d'une profonde affliction sur une terre étrangère ! » (1 M 6, 8.12-13). Il n'y a pas à ce moment-là de rédemption c'est-à-dire de véritable « correction » de la personne.